

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 685

présenté par
M. Jacob

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 6, après les mots :

« carburant et »,

insérer les mots :

« les émissions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.